



10 Modification des horaires du service de restauration, pour les élèves.

publié le 20/04/2014

Au 1er trimestre, l'entrée du service de restauration pour les élèves était possible de 12h00 à 13h15.

Lors des conseils de classe du 1er trimestre, des représentants des parents d'élèves nous avaient indiqué que le temps dont disposaient certains enfants pour déjeuner était trop juste.

Nous avons donc testé durant le 2ème trimestre une nouvelle organisation où les élèves qui n'avaient pas cours en dernière heure de la matinée pouvaient entrer au restaurant scolaire à partir de 11h25.

Après le passage de ce 1er flux, le self refermait pour rouvrir à 12h00.

Après 1 trimestre, 13 semaines, de test, nous avons fait le bilan de cette organisation et constaté qu'elle générait de nombreux inconvénients en terme d'organisation du travail, sans améliorer notablement le passage des élèves au self.

Nous allons donc à partir de la rentrée de Pâques, lundi 5 mai, tester une 3ème organisation

1- le restaurant scolaire sera ouvert aux élèves sans interruption de 11h50 à 13h15.

(les élèves libres en dernière heure de la matinée seront en étude de 11h25 à 11h45, puis entreront au restaurant scolaire de 11h50 à 12h00, avant le second flux)

2- les élèves qui ont cours, ou ont une activité à 13h15, resteront évidemment prioritaires pour entrer

3 - les élèves qui entreront à 13h15 pourront rester jusqu'à 13h45 au self

La durée d'ouverture du restaurant scolaire sera donc dorénavant de 1h55mn. Nous avons 330 demi-pensionnaires pour 110 places dans la salle. **Chaque élève pourra donc bénéficier d'1/3 du temps d'ouverture soit 38mn.**